

EON MOTORS GROUP
Société anonyme à conseil d'administration
Au capital de 3.165.838 euros
Siège social : Bâtiment 1 - Ecoparc
Parc d'Activités du Prieuré
04350 MALIJAI
RCS MANOSQUE 519.453.807

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2016

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

• **A titre Ordinaire :**

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'administration ;
- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées et que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Lors de l'Assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Les rapports du Commissaire aux Comptes, le rapport de gestion, ainsi que les comptes sociaux annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la Loi et sur le site internet marchelibre.com afin que vous puissiez en prendre connaissance.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société a continué son activité de société holding.

Ainsi, et comme pour l'exercice précédent, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté au cours de l'exercice 2015.

Notre filiale Eon Motors France, qui a pour activité la conception de véhicules électriques, a poursuivi le développement de son véhicule Weez en vue de son industrialisation et sa commercialisation. Cette dernière a enregistré au cours de l'exercice 2015, une perte d'un montant de 687.726 euros.

Notre filiale Eon Motors Tunisia, qui a pour activité la mise au point des éléments mécaniques et de carrosserie de Weez a enregistré au cours de l'exercice 2015, une perte d'un montant de TND 22.862, soit 10.339 €, au cours du 31 décembre 2015. Elle est désormais recentrée sur des activités uniquement en lien avec la sous-traitance Tunisienne du projet. Compte tenu du contexte géopolitique dégradé régnant dans le pays et tout particulièrement dans la zone où nos sous-traitants sont implantés, les activités de la filiale ont été progressivement suspendues sur le second semestre 2015.

Le cours de bourse s'établissait à 0,81 euros au 31 décembre 2015 (voir historique des cours depuis l'introduction du titre en Annexe 4).

Au 31 décembre 2015 le Groupe Eon Motors était donc valorisé en bourse à 1.025.731 €.

Le financement de la Société a été assuré en 2015 :

- Par une augmentation du capital social de 1.061.837,50 euros pour le porter de 2.104.000 euros à 3.165.837,50 euros, par émission de 424.735 actions de 2,50 euros de valeur nominale chacune.
- Les actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées en totalité sur appel du Conseil d'administration avant le 31 décembre 2015.

2. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le cours de bourse s'établit à 1,48 € euros à la date de rédaction du rapport pour un cours au plus bas de 0,81 € en début d'année 2016 et un cours au plus haut le 25 mars 2016 à la clôture de 1,48 € (voir historique des cours depuis l'introduction du titre en Annexe 4).

Le groupe Eon Motors est actuellement valorisé sur le marché à 1.874.188 euros.

Le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises depuis le début 2016 :

- le 14 janvier sur demande du Président pour valider la proposition d'ouverture de négociations avec des partenaires industriels et KGM (Cabinet d'architecture Automobile). Ces discussions pourraient permettre l'éventuelle constitution d'une Joint-venture au sein de laquelle KGM et la société seraient actionnaires aux côtés d'un partenaire industriel. Joint-venture dont la vocation serait le design, la conception, le prototypage châssis/carrosserie/mécanique/électronique embarquée, le consulting et l'accompagnement

industriel de projets automobiles internationaux dont les différentes briques technologiques seraient confiées en sous-traitance aux filiales de notre société et à KGM ,

- le 8 mars 2016 pour arrêter les comptes 2015 et décider de convoquer la présente assemblée générale.

3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

A la suite de l'audit externe de notre filiale Eon Motors France réalisé par le cabinet KGM, il est apparu qu'Eon Motors détenait des savoirs faire pertinents et une riche propriété intellectuelle et industrielle (brevets, softwares, hardware, IHM) qui, transformés en briques technologiques indépendantes, étaient exploitables tant pour ses projets internes que pour une commercialisation externe. A l'inverse l'audit a révélé les difficultés d'industrialisation prévisibles que rencontreraient notre filiale si elle poursuivait le développement industriel de son projet weez 2.

En effet les choix retenus par l'ancienne direction technique, concernant la conception et l'étude de la carrosserie en composite via des moules contacts, se sont révélés désastreux. La non-répétabilité à l'identique lors de la fabrication des pièces entraînant des ajustements permanents rendant impossible une industrialisation méthodique et de qualité. La production de weez dans ces conditions laissant prévoir de lourdes pertes financières pendant de long mois avec de nombreuses incertitudes à la clé.

Après étude des 3 scénarios possibles présentés au Conseil d'Administration du 26 novembre 2015 par la direction de notre filiale, le conseil a choisi de tourner définitivement la page des errements de l'ancienne direction technique et de répondre de façon plus précise aux attentes du marché en réalisant un véhicule qui, basé sur une plateforme commune et doté d'une carrosserie de base modulable en différentes versions, pourrait être conduit avec ou sans permis en catégorie L6e et L7e. Le tout avec des prix de revient réalistes permettant d'entrevoir une rentabilité économique à moyen terme.

Le Conseil a confirmé ses ambitions en tant que constructeur de véhicules électriques innovants et il a chargé le management d'EMF de contractualiser avec le cabinet KGM les termes de l'accompagnement nécessaire pour la réalisation de ce projet tant sur le plan du design, de la conception, de l'industrialisation que de la formation des équipes.

Ce projet a reçu en interne le nom de weez 3 et devra être présenté au prochain Mondial de l'Automobile de Paris en octobre 2016.

Lors de ce même conseil, sur la base des recommandations de KGM et après étude des perspectives présentées, ce dernier a chargé le Président du Conseil d'administration de créer en 2016 une nouvelle filiale Eon Motors baptisée Eon Motors Electronics et dont le capital de départ ne pourra excéder 10000 € à prendre sur les fonds propres du Groupe. Un business plan faisant état des perspectives d'activités concernant la proposition de solutions d'électronique embarquée génériques a depuis été réalisé. Ce projet sera présenté à la labellisation du pôle de compétitivité Capenergies dont notre filiale France est membre, ceci afin de pouvoir prétendre à une avance remboursable pour l'industrialisation de ses produits dans le cadre du PRI PACA.

Le partenariat de notre filiale française avec le cabinet KGM, convaincu de la pertinence de nos briques technologiques et des compétences acquises par nos équipes, devrait nous permettre de développer des synergies commerciales et d'obtenir de potentiels marchés externes pouvant générer de substantiels revenus pour Eon Motors France, Eon Motors Tunisia et Eon Motors Electronics nous permettant de contribuer au financement des projets internes du groupe.

Parallèlement et d'ici la fin de l'année 2016, la société devra impérativement renforcer ses fonds propres en réalisant une levée de fonds d'un montant suffisant, 2,5 millions, lui permettant de doter ses filiales des moyens financiers nécessaires à l'industrialisation et à la commercialisation de leurs produits.

Le principe de cette levée de fonds sera soumis à votre approbation lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire après que les potentiels investisseurs auront été identifiés et les bases de la valorisation du groupe établies.

Dans un contexte restant difficile pour les petits constructeurs de véhicules électriques, le groupe Eon Motors reste, compte tenu de son projet, de sa taille et de ses effectifs modestes (11 salariés), en capacité de séduire des investisseurs désireux de contribuer à faire émerger un concept de déplacements de proximité sans permis électrique à prix attractif sur une niche de marché inexploitée à ce jour et de plateforme technologique pour tout projet de VEL ultra léger.

4. ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

L'endettement total de la société au début de l'exercice était de 210.052 euros.

Aucun emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice 2015.

Le montant annuel des annuités des prêts s'élève à 57.143 euros dont 54.655 euros au titre de l'amortissement et 2.488 euros au titre des intérêts.

Le total des emprunts restants dus au 31 décembre 2015 s'élève à 155.397 euros.

5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe Motors France, solidement ancré à Malijai sur le territoire de la communauté de communes de moyenne Durance, souhaite tenir ses engagements en matière de créations d'emplois et de valeurs dans le département des Alpes de Haute Provence. C'est pourquoi notre nouvelle filiale Eon Motors Electronics sera implantée à Malijai en proximité des installations actuelles.

Cette implantation et la volonté réitérée de tenir nos engagements devraient nous permettre à terme de débloquer les 200.000 euros de subventions restant à percevoir de la part du Fonds Moyenne Durance dont 33.333 € nous sont déjà acquis mais non débloqués.

Le projet Weez 3 sera présenté au Mondial de l'Automobile de Paris 2016. La nouvelle plateforme référence d'Eon Motors sera prête en juin 2016. Elle permettra sur un même empattement de 2,30 m et une même voie de 1,50 m de proposer un véhicule de catégorie L6e, L7e et N1. Au-delà des seuls véhicules Eon Motors, cela permet d'envisager la commercialisation de notre seule plateforme

roulante dotée de notre électronique. La nouvelle carrosserie, design extérieur et intérieur intégralement repensés sera prête en septembre. Nous prévoyons un début de commercialisation début octobre 2016.

La mise au point du process d'industrialisation mené de concert avec la conception de ce nouveau modèle permettra la livraison effective des premiers modèles début 2017. Un partenariat, pour la mise en service des véhicules Weez vendus sur notre site internet, devrait prochainement pouvoir être signé avec un groupe de services à l'automobile ou une grande enseigne de la distribution disposant de centre autos.

Weez sera assemblée en totalité à Malijai par notre filiale Eon Motors France tandis que notre filiale Tunisienne se consacrera désormais uniquement aux relations avec nos sous-traitants.

Nous envisageons également la possibilité de filialiser notre activité Electronique courant 2016 afin de pouvoir rentabiliser le fruit de nos activités R&D en commercialisant nos produits sous formes génériques. Cette nouvelle source de revenus potentiels pour le groupe permettant de financer notre activité de constructeur.

6. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Les titres de participation totalisent 3.059.430 euros pour l'exercice contre 1.834.780 euros au cours de l'exercice précédent par transformation et intégration de 1.224.700 euros de la créance détenue par la société en compte courant auprès de sa filiale Eon Motors France. (Décision adoptée lors de l'AGM du 19 mai 2015).

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

➤ PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a fait aucune prise de contrôle.

➤ CESSION DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a cédé aucune participation.

➤ SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

- La société EON MOTORS FRANCE (RCS MANOSQUE 518.754.056) = 100 %
- La société EON MOTORS TUNISIA SARL (Tunisie) = 100 %

➤ PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que notre Société ne détient aucune participation dans des sociétés autres que celles susvisées, qu'elle contrôle.

8. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 0 euro contre 0 euro au titre de l'exercice précédent ;

Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 0 euro contre 0 euro au titre de l'exercice précédent ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 77.218 euros contre 64.212 euros au titre de l'exercice précédent, principalement en raison des honoraires et frais d'actes liés à l'augmentation de capital réalisée en septembre 2015 ; Le montant des impôts et taxes s'est élevé à 168 euros contre 0 euro au titre de l'exercice précédent ;

Le montant des dotations aux amortissements s'est élevé à 22.925 euros contre 19.133 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le résultat d'exploitation ressort à (77.218) euros contre (64.212) euros au titre de l'exercice précédent ;

La société n'employait aucun salarié au 31 décembre 2015.

Ainsi, de même qu'au cours de l'exercice précédent, le montant des traitements et salaires s'est élevé à 0 euro, comme le montant des charges sociales.

Le montant des produits financiers de participation s'est élevé à 27.956 euros contre 29.345 au titre de l'exercice précédent, conformément aux conventions réglementées conclues en 2014 entre la société et les 2 filiales qu'elle contrôle ;

Le montant des charges financières s'est élevé à 8.405 euros contre 9.911 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le résultat courant avant impôt est de (57.667) euros contre (44.777) euros lors de l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 50.000 euros contre 24.000 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat de l'exercice se solde par une perte de (7.667) euros contre une perte de (20.800) euros au titre de l'exercice précédent ;

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 4.813.205 euros contre 3.911.595 euros pour l'exercice précédent ;

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

9. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Exercice 2015	+ de 122 jrs	de 122 à 92 jrs	de 92 à 61 jrs	de 61 à 31 jrs	de 31 à 0 jrs
TOTAL	-	-	-	-	2.766
Exercice 2014	+ de 122 jrs	de 122 à 92 jrs	de 92 à 61 jrs	de 61 à 31 jrs	de 31 à 0 jrs
TOTAL	-	-	-	2.392	499

10. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluations prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

11. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (49.667) euros de la manière suivante :

➤ **Origine :**

- Report à nouveau antérieur : (57.774,76) euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : (7.667,03) euros

➤ **Affectation :**

- Au report à nouveau : (7.667,03) euros
- Le solde du report à nouveau s'élève à (65.441,79) euros.

12. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que depuis la création de la Société, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

13. DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, vous trouverez, jointe au présent rapport, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

15. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate qu'aucun de leurs mandats n'est parvenu à son terme.

16. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil examine la situation des mandats des Commissaires aux comptes et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

17. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

18. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial de votre Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-113 du Code de commerce, nous vous avons donné en première partie de notre rapport de gestion toutes indications sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice écoulé et depuis le début de l'exercice en cours.

Nous vous rappelons enfin que la société ne comptant aucun salarié, n'est pas tenue, en application des dispositions de l'article L 225-129-6, alinéa 1 du Code de commerce, de proposer à ses actionnaires une résolution tendant à réaliser une augmentation de capital en faveur de ses salariés.

Nous vous prions de trouver ci-joint les projets de texte de résolutions qui vous seront présentées.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions correspondantes.



Le Président du Conseil d'Administration

ANNEXE 1 :

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE						
- Capital social	200.000	350.000	1.578.000	1.578.000	2.104.000	3.165.838
- Nbre des actions ordinaires existantes	2.000	3.500	15.780	631.200	841.600	1.266.335
- Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes						
- Nbre maximal d'actions futures à créer						
- Par conversion d'obligations						
- Par exercice de droit de souscription						
OPERATIONS ET RESULTATS						
- Chiffre d'affaires hors taxe						
- Résultat avant impôts, participation de salariés et dotation aux amortissements et provisions	(3.288)	4.153	(11.854)	(18.931)	(1.667)	15.258
- Impôts sur les bénéfices		130				
- Participation des salariés au titre de l'exercice						
- Résultats après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(3.288)	4.023	(11.854)	(25.855)	(20.800)	(7.667)
- Résultat distribué						
RESULTAT PAR ACTION						
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(1.64)	1.15	(0.75)	(0.03)	0	0.012
- Résultats après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(1.64)	1.15	(0,75)	(0.04)	(0.03)	(0.006)
- Dividende distribué à chaque action						
PERSONNEL						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice						
Montant de la masse salariale de l'exercice						
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice.						

ANNEXE 2 :
TABLEAU DES DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'ordonnance du 24 juin 2004, le tableau ci-dessus récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société au Conseil d'Administration dans les domaines des augmentations de capital :

AGE ayant donné délégation au Conseil d'administration	Description de la délégation donnée	Utilisation faite au cours de l'exercice
NEANT	NEANT	NEANT

**ANNEXE 3 :
LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Denis MERGIN

Eon Motors Group SA : Administrateur nommé le 21 juin 2013
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
Bâtiment 1 –Ecoparc – Parc d'Activités du Prieuré – 04350 MALIJAI

Autres mandats :

Eon Motors France SAS : Président nommé le 27 avril 2015
Bâtiment 1 –Ecoparc – Parc d'Activités du Prieuré – 04350 MALIJAI

Eon Motors Tunisia SARL: Gérant nommé le 27 avril 2015
022, S1 ALI BELHOUENE – 7000 BIZERTE - TUNISIE

Edouard DEGUEMP

Eon Motors Group SA : Administrateur nommé le 21 juin 2013
Bâtiment 1 –Ecoparc – Parc d'Activités du Prieuré – 04350 MALIJAI

Autres mandats :

SCI EDCA : Co Gérant
18 Rue Charles Pontnau - 81370 SAINT SULPICE

Isabelle RAYSSEGUIER

Eon Motors Group SA : Administratrice nommé le 19 mai 2015

Eon Motors France SAS : Directrice Générale nommée le 27 avril 2015
Bâtiment 1 –Ecoparc – Parc d'Activités du Prieuré – 04350 MALIJAI

ANNEXE 4 :
COURS DE L'ACTION EON MOTORS GROUP SA

